Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260521-DCM2026672-DE

2026/6/72

Commune de RIVES-DU-COUESNON
35 140

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-et-un mai à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal, légalement convoqué par Monsieur LEBOUVIER David, Maire de la commune de Rives-du-Couesnon, s'est réuni à la mairie de Rives-du-Couesnon.

Date de la convocation et de l'affichage : 7 mai 2026

Présents (24) :

M.	LEBOUVIER	David
Mme	GILLETTE	Corinne
M.	ROY	Johann
Mme	GEORGEAULT	Valérie
Mme	PIGEON	Véronique
M.	CHARRAUD	Michel
Mme	KAZUMBA	Lelu
M.	RONDIN	Joachim
Mme	JEANNE	Aline
M.	CHAPELLE	Mathieu
Mme	VAUTIER	Patricia
M.	HUBERT	Ewen

Mme	TALBOT	Céline
M.	GOGDET	Freddy
Mme	DECORBIN	Sandrine
M.	ROYER	Didier
Mme	LETOURNEUR	Sévrine
M.	JAGU	Thomas
Mme	RIBAULT	Amélie
M.	BRARD	Mickaël
Mme	MARNIER	Anne
M.	CARRIQUE	Ludovic
M.	PASQUET	Martin
M.	FEUILLET	Jean-Claude

Absents excusés (2) dont (2) pouvoir :
Monsieur FROC Dominique a donné pouvoir à Madame Valérie GEORGEAULT.
Madame MACÉ Marine a donné pouvoir à Madame Lelu KAZUMBA.

Absent (1) : Madame DELAGE Camille.

Secrétaire de séance : Monsieur Mathieu CHAPELLE.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260521-DCM2026672-DE

OBJET DE LA DELIBERATION 2026.6.72

5– ETUDE PRE-OPERATIONNELLE POUR LA REDYNAMISATION DU CŒUR DE BOURG DE SAINT-JEAN-SUR-COUESNON : AVENANT N°1 A LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles L. 2194-1 et R. 2194-1 à R. 2194-8 relatifs aux modifications des marchés publics en cours d'exécution,

Vu l'article L.1414-1 du CGCT imposant la consultation de la Commission d'Appels d'Offres pour tout avenant entraînant une augmentation du montant global du marché supérieure à 5%,

Vu la délibération du conseil municipal n°2025.5.43 en date du 22 mai 2025 autorisant la signature du marché public initial,

Vu le marché public notifié le 27 mai 2025, d'une durée initiale de 6 mois et d'un montant de 28 100,00 € HT,

Vu le projet d'avenant n°1 établi le 19 mai 2026, portant modification du délai d'exécution et intégration de prestations complémentaires,

Vu l'avis favorable émis par la CAO en date du 21 mai à 19h, la modification financière introduite par le présent avenant (+7,47%) étant supérieure au seuil de 5% du montant initial du marché

Considérant que la modification envisagée représente une incidence financière de + 2 100,00 € HT (+ 7,47 %) sur le montant initial du marché, soit un nouveau montant de 30 200,00 € HT,

Considérant que cette modification respecte les conditions et seuils fixés par le Code de la Commande Publique pour les avenants aux marchés publics,

Considérant la nécessité d'autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant,

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que par délibération en date du 22 mai 2025 le conseil municipal avait autorisé la signature d'un marché public portant sur la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la redynamisation du cœur de bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon.

Ce marché, notifié le 27 mai 2025, a été attribué au groupement d'entreprises suivant :

– CLENET BROSSET BNR ARCHITECTES (mandataire) – 14H rue du Pâtis Tatelin, 35700 RENNES

– MLCT – Mme Lescop (co-traitant) – 89 rue du verger, 32260 CANCALE

– ECR Environnement Ouest (co-traitant) – ZA du Haut Danté, 20 rue du Bocage, 35520 LA CHAPELLE DES FOUGERETZ

Le marché initial prévoyait une durée d'exécution de 6 mois (échéance au 27/11/2025), pour un montant de 28 100,00 € HT (32 860,00 € TTC), la TVA étant à 20 % à l'exception des prestations de MLCT non assujetties à TVA.

L'avancement de l'étude a nécessité d'apporter deux modifications au marché initial, objet du présent avenant n°1. L'incidence financière de cet avenant étant supérieur à 5% du montant initial du marché (+7,47%), la Commission d'Appel d'Offres a été préalablement consultée et a émis un avis favorable lors de sa réunion en date du 21 mai 2026 à 19h, conformément à l'article L. 1414-1 du CGCT.

Envoyé en préfecture le 11/06/2026
Reçu en préfecture le 11/06/2026
Publié le
ID : 035-200084010-20260521-DCM2026672-DE

Prolongation du délai d'exécution

L'étude ayant pris du retard, notamment pour permettre la réalisation de la phase 3, il est nécessaire de prolonger le délai d'exécution de 12 mois supplémentaires, portant la durée totale à 18 mois :

	Marché initial	Après avenant n°1
Durée d'exécution	6 mois	**18 mois**
Date de fin	27/11/2025	**27/11/2026**

Prestations complémentaires

Des prestations complémentaires non prévues au marché initial ont été réalisées :

- Un comité de pilotage (COPIL) supplémentaire a été organisé afin de permettre aux élus de choisir le scénario retenu (BNR : 750,00 € HT / 900,00 € TTC ; MLCT : 325,00 € HT non assujetti).
- Contrairement à l'offre initiale, Mme Lescop (MLCT) a participé au COPIL de restitution du plan guide ainsi qu'au 2ème COPIL sur les scénarios. Par ailleurs, BNR a assuré un COPIL supplémentaire (BNR : 375,00 € HT / 450,00 € TTC ; MLCT : 650,00 € HT non assujetti pour 2 COPIL).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 au marché public d'étude pré-opérationnelle pour la redynamisation du cœur de bourg de Saint-Jean-sur-Couesnon, comprenant :

- la prolongation du délai d'exécution de 12 mois, portant la durée totale à 18 mois et repoussant la date de fin au 27 novembre 2026 ;
- la réalisation de prestations complémentaires (réunion en conseil, COPIL supplémentaires) pour un montant de 2 100,00 € HT / 2 325,00 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution ;

CHARGE Monsieur le Maire de procéder à l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires à la notification de cet avenant au titulaire du marché ;

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à l'article et au chapitre correspondants.

Fait et délibéré les jours,
mois et ans ci-dessus pour extrait conforme,

Le Maire,
David LEBOUVIER

Le secrétaire de séance,
Mathieu CHAPELLE

MAIRIE de RIVES-DU-COUESNON